

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

## Séance du Jeudi 22 novembre 2018

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an Deux Mil dix-huit, jeudi 22 novembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 15 novembre 2018

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Monique RAGEYS, Mme Sylvie THIVILLIER, M Didier REYMONDON, Mme Aurélie LEVIEUX, M Jean-Pierre KHIREDINE, Mme Christel CANU, M Serge FORISSIER, Mme Rose-Marie ABBA, M Noël BROCHIER, Mme Nicole VIRICEL, M Sébastien GUYOT, Mme Michelle GASSILLOUD, M Henri BRUYAS.

Début de séance à 20h00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 octobre 2018

Unanimité

### **• DELIBERATION : AVENANT A LA CONVENTION « SERVICE CONSEIL EN DROIT DES COLLECTIVITES » DU CENTRE DE GESTION (CDG)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a conventionné avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole (CDG) pour la mission d'assistance juridique. Ce service a changé de nom et s'appelle maintenant le service conseil en droit des collectivités. La commune peut obtenir des juristes qui lui sont affectés, tout conseil juridique dans les domaines relevant de ses compétences. Pour l'année 2019, la participation s'élèvera à 1 015 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **• DELIBERATION : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE SYDER POUR LA PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE – TOITURE SALLE ST ROCH**

Il est préalablement exposé que la Communauté de Communes souhaite manifester publiquement son engagement en matière de développement durable, en entreprenant des actions concrètes de promotion des énergies renouvelables. Elle a ainsi l'ambition de susciter sur son territoire l'émergence de projets d'implantation de centrales de production d'électricité photovoltaïque, en montrant l'exemple au travers de la réalisation d'une opération pilote dont pourront s'inspirer les particuliers. Une telle opération requiert une expertise technique et administrative, tant pour le montage de l'opération, que pour la construction puis l'exploitation de l'ouvrage. Elle nécessite également un investissement conséquent. Le projet se déroule dans le cadre d'une convention entre le SYDER et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL). La CCMDL souhaite implanter des générateurs photovoltaïques dans le but d'atteindre ses objectifs TEPOS. Le SYDER, établissement public de coopération locale, souhaite, pour sa part, réaliser sur son territoire de compétence des opérations de construction et d'exploitation de centrales photovoltaïques installées en toiture de bâtiments publics. Son objectif est de maintenir en interne, au meilleur niveau, des compétences techniques et administratives de montage, de réalisation, et de suivi de ce type de projets, afin de mutualiser ces compétences au bénéfice de l'ensemble des collectivités de son territoire. Il propose de conventionner avec la commune de Pomeys concernant la mise à disposition d'une partie de la toiture de la Salle des Sports ST ROCH, afin d'y installer et exploiter une centrale de production d'électricité photovoltaïque.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **• DELIBERATION : ADRESSAGE DENOMINATION DES VOIES – DELIBERATION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré le 19/07/2018 pour dénommer les voies de la commune. Il explique que cette délibération doit être modifiée et comptera 88 voies : suppression de l'allée des Genêts et du chemin de Grand Jean qui sont des voies privées. La route de Cotaisse est remplacée par la route de Grand Jean.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**• DELIBERATION : MARCHE DE CREATION D'UNE EPICERIE –AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision d'entreprendre les travaux de création d'une épicerie dans une partie de l'ancien local artisanal Crozier dans le cadre d'un marché à procédure adaptée ouvert (MAPA) dont l'avis d'appel public à la concurrence est paru dans le Journal du Bâtiment en date du 27/09/2018, dans le Tout Lyon Affiches du 29/09/2018, dans l'Essor Affiches Loire du 28/09/2018 et sur la plateforme « sudestmarchéspublics.com » en date du 24/09/2018. Il informe le Conseil Municipal que la commission adhoc s'est réunie le 24 octobre 2018 pour procéder à l'ouverture des plis. Une seconde réunion de la commission a eu lieu le 15 novembre 2018 pour analyser les offres. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de suivre la décision de la commission adhoc et de retenir les entreprises suivantes :

N° Lot	Corps d'Etat	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
01	TERRASSEMENT ABORDS	LACASSAGNE 42140 CHAZELLES/LYON	16 912,99 €	20 295,59 €
	<i>PSE Trottoir désactivé</i>		1 606,50 €	1 927,80 €
02	MACONNERIE	THIVILLIER CONSTRUCTION 69610 STE FOY L'ARGENTIERE	41 000,00 €	49 200,00 €
03	CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	PASSELEGUE 69930 ST LAURENT DE CHAMOUSSET	15 284,68 €	18 341,62 €
04	ENDUITS DE FACADES	COURTADON 69120 VAULX EN VELIN	9 214,87 €	11 057,84 €
05	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM OCCULTATIONS	MICHOLET 42330 SAINT GALMIER	18 624,03 €	22 348,84 €
06	METALLERIE	FAYOLLE 69590 ST SYMPHORIEN/COISE	14 333,60 €	17 200,32 €
07	PLATRERIE ISOLATION PEINTURE	LARDY 69230 SAINT GENIS LAVAL	33 555,94 €	40 267,13 €
08	CARRELAGE CHAPES FAÏENCE	ARCHIMBAUD CONSTRUCTION 42130 BOEN SUR LIGNON	10 497,84 €	12 597,41 €
09	PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE	VILLARD CHAURY 69610 GREZIEU LE MARCHE	19 867,14 €	23 840,57 €
10	ELECTRICITE VMC	BLEU ELECTRIC 69100 VILLEURBANNE	16 147,00 €	19376,40€
<b>Total</b>			<b>197 044,59 €</b>	<b>236 453,50 €</b>

Le montant estimé par l'équipe de maîtrise d'œuvre était de 198 450,00 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité

**MOTION DE FUSION ENTRE POLE EMPLOI ET LES MISSIONS LOCALES** : Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Régis CHAMBE, Président de la Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais. Ce courrier fait état d'un projet d'expérimentation de fusion locale entre Pôle Emploi et les Missions Locales volontaires et invite toutes les communes à indiquer leur refus de cette démarche de fusion. En effet, cette fusion présenterait le risque de : déconstruire le maillage territorial et renoncerait aux points d'accueil de proximité ; verrait disparaître un outil local au service de la politique jeunesse ; laisserait les plus en difficulté sans solution et par là même de voir les problèmes sociaux locaux et territoriaux s'accroître ; de fait de mettre en difficulté les collectivités locales qui pourraient être sollicitées en direct par les familles.

Motion soutenue à l'unanimité

**QUESTIONS DIVERSES**

**PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET ESPACE CULTUREL/MEDIATHEQUE ET DE L'ETUDE DE FAISABILITE :**

L'architecte Jérôme NEEL a été missionné pour une étude de faisabilité. Il a présenté son rendu au comité de pilotage (COPIL) début novembre. Ce projet a été bien accueilli par le COPIL. Monsieur le Maire le présente au conseil municipal. La proposition porte sur un local de 100 m<sup>2</sup> au sol + mezzanine de 35 m<sup>2</sup>, un coin est dédié à l'informatique, un autre aux enfants (matérialisé au sol), un bloc sanitaire complet. Le système de chauffage proposé est une pompe à chaleur air/eau avec plancher chauffant et cassettes d'air pulsé en appoint. L'éclairage naturel pourrait se faire grâce à deux puits de lumière et des grandes surfaces vitrées en façade.

Estimation des travaux : 220 400 € HT ; Honoraires de maîtrise d'œuvre et frais divers 41 050 € HT ; Première estimation mobilier et équipement 50 000 € HT

Financement : un tel projet pourrait être éligible à une subvention DRAC de 30% maxi sur les travaux et 40 % maxi sur le mobilier, 50% maxi sur l'informatique.

La commune fera également une demande de subvention au Département du Rhône. Le montant des subventions obtenues conditionnera la réalisation du projet.

Le conseil municipal demande que les coûts de fonctionnement d'un tel équipement soient évalués.

Plus généralement, la pertinence de ce projet demande encore à être discutée ainsi que son phasage au regard des autres projets en cours.

**RENOUVELLEMENT CONTRATS D'ASSURANCE** : Suite à l'audit mené en partenariat avec la Communauté de Communes pour le renouvellement de nos contrats d'assurance, (bâtiments, responsabilité civile, véhicules...) une économie annuelle de 2 300 € sera réalisée pour notre commune à compter de 2019.

**CHAUFFAGE SALLE ST ROCH** : Une nouvelle consultation lancée en septembre ne nous a apporté qu'une seule offre largement au-dessus de l'estimatif. Nous allons donc revoir complètement ce projet en partenariat avec un chauffagiste et un professionnel de l'automatisation des systèmes. L'objectif des travaux réalisés en mai est maintenu.

**MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC** : Face à plusieurs dysfonctionnements de l'éclairage public, Monsieur le Maire souhaite rappeler que le SYDER gère la maintenance via un sous-traitant. Plusieurs formules s'offrent aux communes. En 2014, le conseil municipal a fait le choix de la formule 2 « Maintenance préventive » trimestrielle. L'entreprise fait une visite nocturne préalable de détection des pannes, elle a ensuite 8 jours pour réparer. La commune a la possibilité de déclarer les pannes sur une plateforme électronique suite aux réclamations des habitants. Concernant le Couzon et le Panoramic, l'entreprise a été relancée.

**MAISON DES JEUNES** : Un groupe de jeunes a fêté Halloween dans le local qui avait été ouvert pour l'occasion par Angélique PIBOLLEAU. Ces jeunes sont motivés et ont plein de projets en tête. De nouvelles dates sont prévues. Un partenariat va se mettre en place avec la Junior Association, animée par Marie THONNERIEUX du Centre Socio Culturel, à destination des 10/13 ans. Une réunion aura lieu en début d'année pour informer les parents et les enfants.

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** : La remise des colis aux anciens aura lieu le mercredi 12 décembre à la salle Jean Letrève. Cette après-midi conviviale sera animée par le groupe « Alors El'danse ».

## COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

**COMMISSION ORDURES MENAGERES** : Sylvie THIVILLIER :

Pas d'augmentation de la part de redevance en 2019, elle sera maintenue à 62 €.

Le service de ramassage de cartons dans les entreprises (en partenariat avec la Ressourcerie) est trop coûteux et sera arrêté dès le 01/01/2019. Les cartons pourront être déposés par les entreprises (gratuitement).

Projet d'acheter un nouveau camion au GNV mais finalement pas adapté au service et trop cher.

Nouvelle organisation des tournées OM et TRO au 01/01/2019 : pas de changement pour Pomeys.

Harmonisation des horaires des 3 déchetteries.

Recrutement de 2 agents déchetterie/ripeur et un agent ripeur en cours.

Déchets verts : modification du règlement pour les professionnels.

La collecte des verres participe toujours à reverser 3€ par tonne collectée à la recherche contre le cancer.

Les déchetteries de St Martin et de Montrottier seront fermées les lundis 24 et 31 décembre.

**COMMISSION VOIRIE** : Monique RAGEYS :

Réalisation de travaux à Pomeys :

Au Ferlay et Grange Figat : gestion des eaux pluviales ; à La Gimond : réflexion en cours sur le ruissellement des eaux pluviales issues de la voirie départementale et des prés en amont qui inondent la propriété d'un riverain.

La séance est levée à 23h15

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 20 Décembre à 20h00**